

Décret n° 2014-832 du 22 juillet 2014 modifiant le décret n° 97-900 du 1er octobre 1997 fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires affectés à l'étranger

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date 25/07/2014

Juridiction / Nature DECRET

NOR / Numéro DEFH1410652D

URL Légifrance <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029287566>

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Le ministre des affaires étrangères et du développement international, le ministre des finances et des comptes publics, le ministre de la défense, la ministre de la décentralisation et de la fonction publique [...]

[...]rapport du ministre des affaires étrangères et du développement international, du ministre des finances et des[...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre des affaires étrangères et du développement international, du ministre des finances et des comptes publics et du ministre de la défense, Vu le code de la défense, notamment son article L. 4123-1 ; Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 modifié portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites ; Vu le décret n° 67-290 du 28 mars 1967 modifié fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger ; Vu le décret n° 97-900 du 1er octobre 1997 modifié fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires affectés à l'étranger, Décrète :

RÉFÉRENCE

DECRET DEFH1410652D du 25 juillet 2014, « Décret n° 2014-832 du 22 juillet 2014 modifiant le décret n° 97-900 du 1er octobre 1997 fixant les modalités de calcul de la rémunération des militaires affectés à l'étranger ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029287566> (consulté le 29 août 2026).